



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2005
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-septième session

7-10 mars 2006

Point 4 h) de l'ordre du jour provisoire*

Points pour information : statistiques

du commerce international de marchandises

Rapport de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le système commun ONU/OCDE de collecte et de traitement de statistiques sur le commerce international de marchandises

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique pour information le rapport de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) concernant le système commun de collecte et de traitement de statistiques sur le commerce international de marchandises, comme elle l'a demandé à sa trente-troisième session**. La Commission est invitée à prendre note des travaux accomplis et à faire des observations sur les projets de la Division de statistique et de l'OCDE relatifs à la poursuite de leur coopération statistique.

* E/CN.3/2006/1.

** *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément n° 4 (E/2002/24), par. 80 c).*



Rapport de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le système commun ONU/OCDE de collecte et de traitement de statistiques sur le commerce international de marchandises

Introduction

1. En réponse à la demande d'une meilleure coordination des activités statistiques¹, adressée par la Commission aux organisations internationales, et sur la base de leur mémorandum d'accord du 15 janvier 2001, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se sont attachées à renforcer encore leur coopération dans le domaine des statistiques sur le commerce international de marchandises. Le premier objectif visé consistait à réduire la charge de travail des répondants, à synchroniser et harmoniser les procédures de traitement des données et à diffuser des données identiques. En raison de sa nature et de sa nouveauté, cet effort s'est déroulé sur plusieurs années, durant lesquelles la Division de statistique et l'OCDE ont progressivement intensifié et élargi leur coopération.

2. De 2002 à 2005, la Division de statistique de l'ONU et l'OCDE ont élaboré ensemble : a) un accord de collecte et de partage de données, b) des normes communes pour le traitement de ces données et c) des applications informatiques pour leur traitement et leur diffusion. L'accord, les normes et les applications constituent ensemble ce que les deux organisations appellent le système commun ONU/OCDE de collecte et de traitement de statistiques sur le commerce international de marchandises (système commun). Les pays membres de l'OCDE ont été informés et consultés durant l'élaboration de ce système. Lors des réunions qu'ils ont tenues en 2004 et 2005, les experts du commerce de l'OCDE ont beaucoup apprécié le système, estimant qu'il s'agissait là d'un excellent exemple de la coopération entre les deux institutions.

I. Description du système commun et état d'avancement de sa mise en œuvre

A. Accord de collecte et de partage de données

3. Les organisations ont adopté une liste de critères pour la collecte des données et des métadonnées auprès des pays membres de l'OCDE. Elles ont en outre décidé que la Division de statistique de l'ONU cesserait de recueillir des données directement auprès de ces pays pour se mettre à utiliser les ensembles de données recueillis par l'OCDE. Celle-ci veillera également à ce que les données et métadonnées soient fournies en temps utile. Les critères de collecte sont conformes aux recommandations que la Commission a adoptées à sa vingt-neuvième session² et qui ont été publiées par la Division de statistique dans le document *Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions*³. La Division de

statistique appliquera ces mêmes critères pour recueillir des données auprès des pays ne faisant pas partie de l'OCDE.

4. Au stade de l'application de l'accord, les organisations ont envoyé une lettre commune à tous les pays membres de l'OCDE (janvier 2004) pour les informer des règles définitives concernant la communication des données.

5. Actuellement, les deux organisations mettent en œuvre les procédures normalisées pour le traitement des données, afin de s'assurer que les données qu'elles traitent sont identiques. Lorsqu'elles auront terminé ce travail, les données sur le commerce des pays membres de l'OCDE seront traitées par l'OCDE uniquement, puis introduites en parallèle dans les bases de données de l'OCDE et de la Division de statistique de l'ONU.

B. Description succincte des normes communes pour le traitement des données

6. La Division de statistique de l'ONU et l'OCDE ont passé en revue leurs procédures de traitement des données et adopté des normes communes. Ces normes sont présentées en détail dans le document de séance consacré au système commun ONU/OCDE de collecte et de traitement de statistiques sur le commerce international de marchandises (système commun). Voici un récapitulatif des normes adoptées :

Codes pays

7. Les codes adoptés par l'ONU pour les pays et les régions seront utilisés au niveau des enregistrements de données. Chaque organisation s'en servira pour créer, selon ses propres définitions et besoins, des groupes de pays en vue de poursuivre le traitement des données et de publier celles-ci.

Facteurs de conversion pour le commerce extérieur

8. Les deux organisations continueront d'appliquer les taux de change pondérés en fonction des échanges commerciaux (ou facteurs de conversion pour le commerce extérieur), calculés séparément pour les exportations et les importations. Elles examineront automatiquement chaque trimestre l'incidence des révisions des taux de change. Les valeurs seront recalculées en parallèle dans les deux bases de données, si l'on estime que cela est nécessaire. Un historique des facteurs de conversion sera conservé pour référence.

Classifications et tables de corrélation

9. Le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) demeurera le principal instrument de classification des produits pour les opérations de collecte et de traitement des données. La Classification type pour le commerce international (CTCI) servira à réunir les produits classés à l'aide de ce système dans des groupes de produits plus pratiques à manipuler pour effectuer certaines opérations d'analyse et pour gérer la série rétrospective. Les deux organisations emploieront les tables de corrélation entre les diverses révisions existantes de ces classifications, telles qu'elles ont été constituées par la Division de statistique de l'ONU. Selon les besoins, la Division de statistique et l'OCDE

pourront utiliser d'autres classifications pour la diffusion des données sur le commerce. Par exemple, l'OCDE a l'habitude de présenter ces données selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), tandis que la Division de statistique de l'ONU les présente selon la Classification par grandes catégories économiques (CGCE).

Codes spéciaux

10. Les organisations ont reconnu qu'il était nécessaire de définir des codes SH spéciaux pour traiter les transactions spéciales ou les produits spéciaux communiqués par les pays et ne pouvant être associés à des codes SH ou CTCI standard. Elles ont examiné et adopté les listes récapitulant ces codes (ou éléments pour mémoire). Une table de correspondance entre les codes spéciaux de l'OCDE et ceux de la Division de statistique de l'ONU est en cours d'élaboration et sera employée en cas de besoin.

Unités de quantité et estimations de quantité

11. Les bases de données des deux organisations comprendront deux champs pour l'enregistrement des quantités : l'un pour indiquer le poids net et l'autre pour indiquer une quantité exprimée dans l'une des unités standard recommandées par l'Organisation mondiale des douanes (OMD). D'autre part, les deux organisations procèdent à des estimations, car les données fournies par les pays sur les quantités sont largement insuffisantes. Afin d'améliorer la qualité de ces estimations et pour pouvoir les comparer plus facilement, il a été convenu de normaliser la procédure d'estimation en appliquant la nouvelle méthode conçue par la Division de statistique de l'ONU. Les facteurs de conversion des quantités seront examinés et adoptés. On s'inspirera autant que possible des facteurs fournis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en ce qui concerne les produits agricoles. Il a également été décidé pour la présentation des quantités d'utiliser uniquement les quatre et six chiffres du Système harmonisé ou les trois, quatre et cinq chiffres de la Classification type pour le commerce international.

Confidentialité

12. En raison du caractère confidentiel de certaines transactions, les pays donnent dans les ensembles de données qu'ils constituent au plan national moins de détails sur leurs partenaires au niveau des six chiffres du Système harmonisé qu'à celui des deux chiffres. Il en résulte des écarts entre les totaux présentés au niveau des deux chiffres et les totaux présentés aux niveaux inférieurs de la classification. L'OCDE et la Division de statistique de l'ONU se sont entendues pour introduire dans leurs bases de données une note méthodologique générale visant à expliquer aux utilisateurs des statistiques sur le commerce la raison de ces écarts apparents, et elles terminent actuellement de mettre au point des règles pour le traitement uniforme des données confidentielles.

Métadonnées

13. Les deux organisations considèrent que les métadonnées sont une composante indispensable de leurs bases de données respectives et ont décidé d'accroître l'efficacité des opérations consistant à préparer, stocker, gérer et diffuser les métadonnées sur le commerce et à y accéder. L'OCDE introduit actuellement des métadonnées sur le commerce dans l'application MetaStore qu'elle a récemment développée. Il s'agit notamment de définitions, de recommandations, de sources, de notes sur les pays et d'informations sur les classifications. MetaStore permet de centraliser la gestion des métadonnées relatives à des ensembles de données portant sur différents domaines et ayant différentes structures. La Division de statistique de l'ONU étudie actuellement la possibilité de mettre en œuvre des applications de ce type pour gérer ses propres métadonnées. L'OCDE et la Division de statistique veilleront à ce que les utilisateurs n'aient aucune difficulté à accéder aux métadonnées qu'elles gèrent.

Synchronisation des bases de données

14. Afin de diffuser les mêmes données aux utilisateurs des statistiques sur le commerce, la Division de statistique de l'ONU et l'OCDE synchroniseront leurs bases de données en permanence. La tâche de synchronisation sera lancée chaque nuit pour mettre à jour la base de données miroir de chaque organisation. Les données seront transférées au format XML (Extensible Markup Language), à l'aide du système d'échange de données et métadonnées statistiques.

C. Applications informatiques pour le traitement des données

15. Dans le cadre du système commun, les deux organisations partagent toutes les applications informatiques et le code source correspondant qui ont été ou seront développés pour le traitement et la diffusion des données sur le commerce. Le point de départ de cette initiative a été la création par la Division de statistique de l'ONU de l'application Comtrade pour la gestion et la diffusion de données détaillées sur le commerce des marchandises. L'OCDE est en train d'installer cette application et de l'adapter à ses besoins. Elle compte également la mettre à la disposition du public d'ici à l'été 2006.

16. Le traitement des données sur le commerce repose essentiellement sur l'application COPR^A (Commodity Processing application). Le développement de COPR^A illustre bien la collaboration entre les deux institutions. D'une part, des statisticiens de la Division de statistique de l'ONU et de l'OCDE ont mis au point dans le détail des méthodes de production de normes de traitement (notamment pour la classification des pays, le traitement des informations confidentielles, l'estimation des quantités faisant défaut et la validation des données). D'autre part, des informaticiens de ces deux organisations ont écrit du code et développé des interfaces pour créer les applications informatiques.

17. À compter du 1^{er} janvier 2006, la Division de statistique de l'ONU et l'OCDE se serviront de COPR^A pour traiter les données sur le commerce. Cette application devrait apporter les avantages suivants : a) des normes communes aux institutions en ce qui concerne tous les aspects du traitement des données; b) l'harmonisation des statistiques publiées sur le commerce international; c) des données de meilleure qualité; d) la transparence totale dans le traitement des données; e) un ensemble

complet de métadonnées disponibles. En outre, l'application permettra de transférer automatiquement les données traitées, à un niveau détaillé, dans les bases de données de la Banque mondiale et de la FAO, et dans la base que partagent l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la CNUCED et le Centre du commerce international (CCI). Il devrait ainsi être possible d'aligner très précisément les statistiques détaillées sur le commerce entre les institutions internationales concernées.

D. Diffusion des données

18. Les deux organisations synchroniseront leurs données tout en conservant des bases distinctes sur le commerce international de marchandises (du point de vue institutionnel et juridique), ce qui leur permettra de gérer comme elles l'entendent les activités suivantes : a) stockage de diverses données en plus de celles convenues dans le cadre du système commun (historiques, éléments pour mémoire, données dérivées, etc.); b) développement de fonctionnalités d'analyse et de présentation supplémentaires et gestion de l'accès à celles-ci; c) diffusion des données, y compris la tarification de l'accès des utilisateurs aux services proposés et la signature de contrats avec les utilisateurs, par exemple. Dans le cadre de ses activités de diffusion, chaque organisation conservera son propre nom de marque. Les noms actuels des bases de données sont Comtrade pour l'ONU et ITCS (International Trade by Commodity Statistics) pour l'OCDE.

II. Projets pour une coopération future

19. Il est possible d'envisager une coopération future dans les domaines suivants : a) élaboration d'une stratégie commune pour la gestion et la diffusion des données relatives aux lignes tarifaires; b) étude de la possibilité de collecter, traiter et diffuser des données sur le commerce plus étendues (par mode de transport, nature de la transaction, attributions supplémentaires des pays partenaires, etc.); c) poursuite de la normalisation et du développement des métadonnées; d) évaluation de l'expérience acquise pour en tirer parti dans des activités de statistique semblables en ce qui concerne le commerce international des services.

20. Un nouveau mémorandum d'accord sur la coopération entre la Division de statistique de l'ONU et l'OCDE doit être achevé et signé début 2006, après que le système commun aura été officiellement instauré et examiné par les pays.

III. Coopération avec les autres organisations

21. La Division de statistique de l'ONU et l'OCDE tiennent à souligner que la coopération avec les autres organisations internationales membres de l'Équipe spéciale interorganisations des statistiques du commerce international de marchandises est importante pour assurer la réussite du projet. Tous les membres de l'Équipe spéciale ont apporté leur concours durant la période d'élaboration du système commun ONU/OCDE et ont fait beaucoup de commentaires intéressants au sujet de sa conception. La Division de statistique de l'ONU et l'OCDE invitent toutes les organisations internationales à poursuivre cette coopération fructueuse

afin d'accroître la disponibilité et d'améliorer la qualité des statistiques sur le commerce international des marchandises.

Notes

- ¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément n° 4 (E/2002/24), par. 80 c).*
 - ² *Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément n° 4 (E/1997/24), par. 39 e).*
 - ³ *Études méthodologiques, n° 52, rev.2 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.XVII.16).*
-